



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://fr.ufpweb.org/spip.php?article300>

# **Esclavage : Mythes et réalités (Première partie)**

- Z - Archives - Interviews, études et contributions -



Date de mise en ligne : dimanche 15 juillet 2007

Date de parution : 31 décembre 1994

---

**Union des Forces de Progrès**

---

**A travers les médias publics et privés, sur la scène politique nationale et internationale, la question de l'esclavage en Mauritanie est l'objet de nombreuses controverses, généralement passionnées, souvent politiciennes, voire intéressées. Le moment est venu, avec quelque recul, d'élever et d'approfondir les débats en mettant surtout l'accent sur l'approche scientifique de la question. De ce point de vue la question centrale qui se pose est la suivante : la Mauritanie peut-elle, sur la base de l'analyse des rapports économiques, sociaux, culturels et politiques qui gouvernent les relations entre les personnes qui la peuplent, être considérée comme un pays esclavagiste ? Ou alors s'agit-il d'un pays où l'économie de marché est dominante, malgré la persistance de rapports semi-féodaux, de survivances et de séquelles esclavagistes marquantes ? Il est évident que toute réponse affirmative à l'une des deux questions entraîne des implications, des prises de position politiques et des suggestions lourdes d'incidences sur l'avenir de notre pays, sur la manière dont on envisage les relations et les échanges entre les communautés et les individus qui la composent.**

Ainsi, lorsqu'on prétend que l'esclavage persiste en Mauritanie on est vite classé par certains comme instrument de l'Occident visant à avilir le pays et son pouvoir politique. Si, par contre vous défendez l'opinion selon laquelle on peut tout au plus parler de séquelles et de survivances de l'esclavage, vous êtes dénoncés comme "féodalo-conservateur", agent patenté de la politique du pouvoir.

Pour toutes ces considérations, il importe donc de replacer la question de l'esclavage dans le contexte particulier du moment. Dans la crise mondiale en cours, la question des nationalités, les questions sociales particulières, la politique à l'égard des immigrés, rencontrent d'énormes difficultés à trouver des solutions créatrices, du fait du développement de l'intolérance, aussi bien des gouvernements que de certains mouvements particularistes, porteurs de projets politiques. Ni l'extrémisme, ni la violence des uns et autres ne sauraient contribuer à l'émergence d'un cadre propice à la recherche des solutions souhaitables. Ceux qui veulent réaliser, enfin, "l'unité négro-mauritanienne" (entendez entre négro-africains et H'raatiin, au nom de la couleur de l'épiderme), comme ceux qui au nom de l'arabité de la Mauritanie prônent une solidarité chauvine (de tous les arabes, noirs et blancs, contre les nationalités négro-africaines), niant les plaies sociales de notre société, nous semblent suggérer des voies fort préjudiciables pour la Mauritanie.

Par exemple, l'on voit bien toute la différence d'approches de la question de la coexistence entre populations d'origines ethniques différentes en Afrique du Sud, d'une part, et dans l'Afrique des Grands Lacs, d'autre part. S'inspirer de l'expérience de Mandela et de l'ANC, tirer les leçons des événements douloureux du Rwanda et du Burundi, c'est sur cette base que les Mauritaniens, pourront avoir quelque chance de succès dans la résolution des questions d'importance majeure comme la question nationale, la question h'raatiin - questions dont la solution conditionne l'existence de la Mauritanie et l'avenir de ses populations. C'est en ayant ce souci toujours présent à l'esprit qu'ils sauront faire preuve de toute la pondération souhaitée pour en débattre et trouver ne serait-ce que des directions de solutions.

Il est également temps d'avoir conscience des changements intervenus dans le monde avec la dispartition de la superpuissance soviétique et la volonté de certains pays de dicter leur volonté et leurs approches à l'humanité toute entière. Ces pays ont connu et vivent des expériences démocratiques fort enrichissantes : s'ils y sont parvenus c'est surtout parce que leurs peuples ont assumé leur destin, en prenant en charge leurs besoins et préoccupations. Est-il possible pour les Africains, les Mauritaniens en particulier, d'apporter des solutions durables aux questions majeures de tous ordres qui les assaillent sous la pression des autres, en se pliant à leur volonté et à l'idée qu'ils se font de leur bonheur ? N'est-ce pas autrement, en inventant des solutions endogènes, nourries de leurs valeurs positives,

acclimatant les expériences des autres, et se fondant sur leurs besoins et préoccupations qu'ils pourront trouver des solutions durables ? Les institutions internationales parlent souvent de "développement humain durable" : ce développement n'aurait aucun avenir s'il n'empruntait pas cette seconde voie plutôt que la première. C'est seulement dans de telles conditions, que les critiques, les suggestions et le soutien des autres (pays, institutions internationales, ONG, organisations des droits de la personne, etc) pourraient nous être fort bénéfiques, parce qu'ils respecteraient alors le droit des peuples et des pays de choisir leur destin et de l'assumer.

A force de s'entêter dans leur vision paternaliste du développement, les partenaires de l'Afrique risquent de fournir une aide dont les incidences positives seront bien en deçà de leurs espoirs : les gouvernements de ces pays, parce que la politique suivie leur est imposée, s'adapteront aux discours des institutions internationales (pour bénéficier de leurs subsides), parapheront les projets qu'elles élaboreront et, dans une décennie, on se rendra compte de la duperie, au risque de reconduire les mêmes approches. A moins que... d'ici là, les pays africains trouvent dans leur histoire, dans leurs traditions positives, dans les leçons de leurs expériences et le génie créateur de leurs peuples, les voies salvatrices pour inverser les fondements de leur devenir et ceux de la coopération internationale.

Avant d'aborder le vif du sujet, il convient de s'accorder sur la signification du concept de l'esclavage lui-même. Bon nombre de sociétés humaines (pas toutes comme l'ont affirmé certains !) ont connu l'esclavage sous des formes différentes, avec des variantes selon la société concernée, ses particularités historiques, économiques et sociales. Mais, d'une manière générale, en Afrique, en Orient, en Europe, en Asie et en Amérique, les spécialistes s'accordent pour définir l'esclavage dans lesdites sociétés comme possédant les caractéristiques communes suivantes : un système économique et social dans lequel certains hommes en possèdent d'autres, exercent un pouvoir de vie et de mort sur ces derniers, tirent largement profit du fruit de leur travail avec comme seule contrepartie d'assurer leur subsistance, disposent d'eux comme des marchandises qu'ils peuvent aliéner sous toutes les formes.

Une large confusion existe dans les débats en cours, aussi bien en Mauritanie que sur la scène internationale. Ainsi, par exemple, en usant du concept "les formes modernes de l'esclavage", certains spécialistes et hommes politiques tendent-ils à assimiler toute forme de rapport aliénant pour la personne humaine comme de l'esclavage : des bonnes asiatiques ou africaines dans les pays du Golfe ou en Europe, jusqu'aux enfants mineurs soumis à de dures conditions de travail en Inde et en Egypte, par exemple, sans oublier le sort peu enviable des travailleurs migrants souvent qualifiés d'"esclaves modernes du capital" !

Dans l'analyse des sociétés européennes et africaines les spécialistes ont connu des difficultés du même ordre : ainsi, du fait des conditions de misère très proches des anciens esclaves et des nouveaux serfs du moyen âge européen, a-t-on pu parler "d'esclaves chasés et mansés" alors qu'il s'agissait de serfs attachés à la glaive de leurs seigneurs ; la distinction entre "esclaves de traite" et "esclaves de case" en Afrique relève des mêmes difficultés de compréhension de changement de statut de ces derniers, devenus en fait des serfs. Les "esclaves de case" ne sont plus vendus par leurs maîtres, ceux-ci n'exercent plus sur eux le droit de vie ou de mort et, c'est essentiel ! - tout en travaillant sur les terres de leurs anciens maîtres - ils disposent d'un lopin de terre dont les produits leur reviennent presque exclusivement, moyennant une dîme symbolique. Il s'agit désormais de rapports de servage de type féodal ou semi-féodal entre les anciens maîtres et les nouveaux serfs, et non plus d'esclavage !

### **Qu'en est-il de la Mauritanie contemporaine ? Fixons d'abord quelques repères historiques :**

C'est seulement à partir de 1904 que la Mauritanie se constitue progressivement en tant qu'entité territoriale puis politique distincte. Auparavant, les composantes qui cohabitent en son sein ont appartenu à des ensembles communs ou différents, avant de s'enrichir mutuellement de leurs spécificités respectives. Pour la commodité de l'analyse nous allons essayer de voir grossièrement la situation que les unes et les autres ont connu.

Sans l'ombre d'un doute, les Haal Pulaar'en ont évolué des formes d'organisation segmentaires et lignagères à

l'esclavage. C'est surtout sous le règne des Satigeebe Deeniyankoobe (1515-1776) que les traits essentiels du système esclavagiste fuutanke se sont définitivement fixés, en se rattachant à la traite négrière. Dans les unités territoriales du Tëkruur puis du Fuuta Tooro d'alors (Dimat, Tooro, Halaybe, Law, Yirlaabe Hebbiyaabe, Damga et Ngenaar), les esclaves ont défriché des plaines entières et permis à la métallurgie du fer de faire son oeuvre dans les progrès de l'agriculture. Au sein des familles de Fulbe (Yaalalbe, Deeniyankoobe, Uururbe, Diawbe, ect) et plus tard Toorobbe se recrutaient les plus grands propriétaires d'esclaves. Les Satigeebe se sont particulièrement illustrés dans la vente de leurs sujets et ceux des royaumes voisins au profit des traitants européens, descendant les vallées du Sénégal et de la Gambie.

Les Arabes et les Berbères, au cours de leur long métissage, y compris avec les populations négroïdes locales, ont forgé un mode d'existence fondé sur l'esclavage dont les traits ont atteint leur maturité tout au long des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Durant ces siècles, les émirs et autres seigneurs se sont illustrés dans les razzias des négro-africains pour le compte des comptoirs de Saint-Louis et de Gorée. Qu'ils soient Hassan (surtout !) ou Zwaya, les catégories dirigeantes Bidhaan ont alimenté la traite négrière et le commerce de la gomme et du mil, par le labeur de leurs esclaves. Dans cette communauté le phénomène de l'esclavage s'est donc doublé d'une dimension raciale même si, dans les salins du Nord, certains historiens font cas d'esclaves espagnols et arabes blancs. L'origine des abiid (esclaves) qui seront pour la plupart assimilés (par la langue, la culture et le mode de vie), se trouve surtout dans les royaumes voisins des émirats Bidhaan, dans les contrées maliennes notamment.

Des empires du Ghana à ceux du Mali puis du Songhoï, des royaumes Diawara, du Gajaaga, des provinces du Hayre, du Gide N'maxa et du Jaafunu, les Sooninke ont peuplé par vagues successives des espaces dont certains (l'Assaba, le Tagant, le Guidimakha, entre autres) se trouvent dans le territoire actuel de la Mauritanie. De la légende du Wagadu rapportée par Charles Monteil, à celles de Maxan Malle Nduwo Sumaare et Ganne KAMARA, leur histoire et leurs traditions orales attestent de manière irrévocable la pratique de l'esclavage des siècles durant et la participation de leurs seigneurs (les Tunka lemmu) à la traite négrière.

Les traditions orales, les chroniques et les travaux de recherche les plus récents mettent également l'accent sur la pratique locale de l'esclavage et rendent compte de l'implication des empereurs du Jolof et des Brak du royaume du Waalo dans la capture de leurs sujets et leur vente aux comptoirs de Saint-Louis et Gorée. Sous la pression du commerce atlantique, le Waalo s'est dépeuplé de nombre de ses hommes valides au point où Boubacar BARRY, dans le "Royaume du Waalo", y trouve l'une des raisons essentielles de l'échec des projets de colonisation agricole.

En rapport avec la question de l'esclavage, deux événements historiques marquants méritent d'être rappelés : Shuur Bubbè ou la guerre des marabouts (1644 - 1677 ?) et la révolution des Almameebe Toorobbe qui régnèrent de 1776 à 1892.

Shuur Bubbè eut pour précurseur Nasr Diin de la confédération tribale Tashomshë des Z'waayë du Trarzë. Résolument opposé à la traite des esclaves il rallia sous sa direction l'essentiel des tribus Z'waayë, les lettrés musulmans Haal Pulaar'en (qu'on appellera plus tard les Toorobbe) et Wolof (les Tubenaan ou nouveaux convertis). Ce fut, sous la bannière des fondements et principes émancipateurs de l'Islam, le premier mouvement de grande envergure de remise en cause de l'esclavage, tout au moins de la traite négrière. Face à ce mouvement d'émancipation, se dressèrent, avec le soutien du comptoir de Saint-Louis, l'essentiel des Hassaan du Trarzë, les Satigeebe Deeniyankoobe et les Brak du Waalo. Approvisionnés en armes et munitions par De Muchins, l'un des plus grands traitants de Saint-Louis, ces groupements guerriers vinrent à bout de la coalition maraboutique.

La plupart des lettrés musulmans Haal Pulaar'en s'exilèrent alors à Pir Sanyoxor où ils constituèrent le mouvement des Toorobbe qui renversera plus tard, en 1776, sous la conduite de Ceerno Suleymaan BAAL, le régime des Satigeebe Deeniyankoobe. Les Toorobbe instaurent le régime des Almameebe Toorobbe par une véritable révolution qui abolit la traite et oblige les bateaux des traitants à se soumettre au contrôle de Tafsiiru Boggel, à Salde

: ce dernier vérifiait dans les cales si aucun musulman n'était mis aux fers puis recevait des cadeaux en signe de reconnaissance de la maîtrise des Almameebe Toorobbe sur la voie d'eau.

Le caractère révolutionnaire incontestable du mouvement des Toorobbe se matérialisa surtout par la révision profonde des donations terriennes effectuée par le premier Almaami - Abdul Qadir KAN - partage plus connu sous le nom de feccere Fuuta. Bon nombre de marabouts (seernaabe, el fekki, tafsiiru, etc) en bénéficièrent largement. La zëkkaat (nom local : asakal) fut instaurée et complétée par d'autres redevances de type féodal incontestable : ndohdi, coggu, cootigu, lubal, doftal, etc. Ce n'est pas l'objet de nos propos de les expliciter ici. Depuis, les rapports de type esclavagiste dans l'agriculture ont connu des bouleversements irréversibles. Il est vrai que pendant plusieurs décennies, jusqu'à l'abolition formelle de la traite par le régime colonial et la formation des quartiers "Liberté", les pratiques de l'esclavage persistèrent, suivant une ampleur et des formes plus ou moins accentuées, selon la période et l'unité territoriale concernée. Progressivement, l'esclavage céda le pas à des formes contractuelles nouvelles, liées en particulier à l'agriculture. Pourtant, pendant longtemps, les analystes des sociétés concernées retardèrent dans leur prise en compte au plan conceptuel des changements économiques intervenus.

Tandis qu'il recrutait ses membres au cours de la phase ascendante, travaillait à conquérir le pouvoir et à s'enraciner au cours des premières années, le mouvement des Toorobbe acceptait que tout adhérent, quelle que soit son origine sociale et ethnique, devienne Toorodo en prononçant la shahada. C'est ce qui explique la présence de patronymes de divers horizons parmi eux. Même les Wolof qui fuyaient l'asservissement par le Brak et la vente aux traitants, allèrent se réfugier dans le Fuuta Tooro : les populations de villages portant le nom de Nyanga (Nyanga Edi, Nyanga Ngenndar, etc), de Anyam (Anyam Godo, Anyam Siwol, etc), sont généralement d'origine wolof.

Lorsque les Toorobbe devinrent une catégorie dirigeante, ils mirent fin à leur règle antérieure : désormais on ne devenait plus Toorodo, on naissait Toorodo.

Il est généralement admis au niveau des spécialistes que la révolution des Toorobbe est la fille de Shuur Bubbë : c'est dire à quel point ces populations d'origines ethniques diverses se conditionnent et s'influencent intimement depuis de longs siècles, mêlent leur sang et leur sueur aux eaux du fleuve Sénégal arrosant les terres nourricières de ses rives. La révolution des Toorobbe aura non seulement de profondes répercussions dans la vie économique et sociale des Haal Pulaar'en mais influencera notablement celle des autres entités, en particulier le Waalo. Ici, plus qu'ailleurs, l'abolition de l'esclavage et de la traite négrière, la proximité du comptoir de Saint-Louis et la pénétration de l'économie marchande donneront un coup de grâce aux rapports économiques fondés sur l'esclavage. "Le Royaume du Walo de Boubacar BARRY" (Editions Maspéro), "La société Wolof" et "La Famille Wolof" de Abdoulaye Bara DIOP (Editions Karthala) figurent parmi les meilleures références en la matière.

Amorcés depuis fort longtemps, semble-t-il, les rapports tributaires s'enracinent au sein des Bidhaan (entre Hassaan et Z'waaya d'une part, et Aznaaga d'autre part), entre les Bidhaan d'une manière générale et leurs abiid dont bon nombre deviennent des h'raatiin. L'utilisation de ces deux concepts pour saisir les rapports économiques en gestation correspond à des changements en profondeur, même si les rapports sociaux ne suivront que plus tard et de manière bien plus lente, comme dans le domaine de l'héritage, par exemple. En effet, au XV<sup>e</sup> siècle, dans une lettre au grand savant égyptien As-Sayuti, Muhammad Ben Ali Al-lamtuni mentionne des rapports tributaires au Tëkruur que certains chercheurs tendent à rapprocher à l'espace mauritanien. En institutionnalisant un système tributaire hiérarchisé, l'arrivée des Hassaan a bouleversé l'ensemble des rapports et procédé à un reclassement social considéré comme majeur par les historiens des rapports sociaux. Jusqu'à 1940, les tributaires, pour s'émanciper, indemnisaient (en se ruinant !) les autorités coloniales qui se considéraient comme héritières du pouvoir temporel des catégories dirigeantes locales : les pratiques locales esclavagistes justifiaient les travaux forcés tandis que les rapports tributaires fondaient le prélèvement des impôts et taxes de toutes sortes. Est-ce à dire que les rapports tributaires étaient perçus comme les fondements dominants de la production des biens matériels par les sociétés locales ? C'est une hypothèse de recherche qui mérite qu'on s'y penche ; dans tous les cas, il est permis de s'interroger sur l'importance qu'auraient eu les rapports tributaires (comparativement aux autres types de

rapports) si les tribus soumises à ce joug n'avaient pas "racheté" leurs liens de dépendance.

En vue de se familiariser à l'ensemble des questions effleurées, les lecteurs intéressés pourraient se reporter fort utilement aux travaux de Paul Marty (Les Brakna, les Trarza, parus aux éditions Ernest Leroux sous le régime colonial), ceux de Paul Dubie ("La vie matérielle des Maures", Mémoires de l'IFAN) et surtout ceux de notre compatriote Abdel Weddoud Ould CHEIKH dont la thèse de doctorat est des plus enrichissantes. Les conditions d'existence des tributaires au début du XX<sup>e</sup> siècle ont été décrites par le capitaine Frèrejean dans ses "Mémoires sur les Idawich" (1911) : il y prétend que les Aznaga ("taillables et corvéables à merci", selon son expression) vivent des conditions encore plus misérables que celles des esclaves !

### **Qu'observons-nous de nos jours dans les campagnes mauritaniennes ?**

Nous allons concentrer notre attention sur les pratiques de l'agriculture dans diverses régions, suffisamment représentatives pour donner une idée d'ensemble des rapports économiques et sociaux dominants dans notre pays, et tenter de cerner quelques particularités, même si les enquêtes et la connaissance du milieu retardent beaucoup sur les besoins.

Dans la vallée du fleuve Sénégal, il convient de distinguer différentes unités géographiques (le delta et la basse vallée, la moyenne vallée et la haute vallée) qui tirent leurs spécificités de l'évolution historique et économique comme de leur peuplement.

[Suite Partie II](#)